

FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3500
C. P. 242
Montréal (Québec) H4Z 1E9
Canada

T +1 514 397 7400
+1 800 361 6266
F +1 514 397 7600
fasken.com

Le 12 octobre 2023
N° de dossier.: 115805.00235/10887

André Turmel
Direct +1 514 397 5141
aturlmel@fasken.com

PAR SDÉ

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Objet : Report du dépôt de la preuve de la FCEI
DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET
DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF
D'ÉNERGIR, S.E.C. À COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2023
Dossier : R-4213-2022 Phase 3**

Chère consœur,

Par la présente, la FCEI demande respectueusement à la Régie de l'énergie de lui accorder le report de l'échéance du dépôt de sa preuve au 27 octobre 2023.

En tenant compte du fait que l'audience au dossier R-4008-2017, à laquelle M. Antoine Gosselin participe, durera plusieurs jours et du dépôt tardif des réponses d'Énergir aux demandes de renseignements dans la présente phase, la FCEI sollicite un délai additionnel pour le dépôt de sa preuve.

Comme l'audience dans la présente phase se tient à la fin du mois de novembre, nous croyons que ce délai additionnel ne devrait pas préjudicier Énergir.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.



André Turmel

AT/ld

